



Berne, le **15.06.11**

Aux milieux intéressés

Audition relative à la loi fédérale sur une adaptation de la LIFD et de la LHID aux dispositions générales du code pénal

Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons par la présente pour avis un projet de loi fédérale sur une adaptation de la LIFD et de la LHID aux dispositions de la partie générale révisée du code pénal, ainsi que sur d'autres adaptations formelles, accompagné d'un rapport explicatif.

Ces dernières années, diverses lois fédérales ont été révisées, ce qui a une influence directe sur la LIFD et la LHID. C'est particulièrement vrai pour la révision de la partie générale du code pénal suisse (PG CP) et de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF). C'est pourquoi le DFF propose d'adapter la LIFD et la LHID à cette nouvelle situation. Il se soucie en cela de la sécurité juridique et d'élaborer la LIFD et la LHID de manière compréhensible pour les citoyens. Le projet soumis à l'audition se présente en deux parties.

La procédure d'audition est menée par voie électronique. Le projet peut être téléchargé sur Internet, sur le site web de l'AFC (<http://www.estv.admin.ch/>), sur le site de la Chancellerie fédérale <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DFF> et sur celui du DFF (<http://www.efd.admin.ch/>). Vous trouverez un lien vers les procédures de consultation et d'audition en cours sur toutes ces pages à la rubrique «Actualités».

La procédure d'audition prendra fin le **31 août 2011**. C'est pourquoi nous vous prions de nous faire parvenir votre avis d'ici cette date **au format électronique (merci de joindre à la version au format PDF une version au format Word)** à l'adresse électronique suivante: vernehmlassungen@estv.admin.ch.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter M. Christophe Hasler (031 325 55 92).

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.



Eveline Widmer-Schlumpf
Conseillère fédérale

Annexes:

- Liste des destinataires de la procédure d'audition (d, f, i)